



Enlèvement du mobilier dans maison en indivision.

Par marie 88

Bonjour,

Suite au décès de notre grand-père nous avons hérité de ça maison.

Les héritiers : mon frère et moi qui venons en représentation de notre maman et nos deux oncles.

Seulement voilà, sur le mandat de vente le notaire nous a proposé de faire vider la maison par toute entreprise ou association. Ce que nous avons accepté.

Or, un des oncles a vidé la maison (pas d'inventaire) et nous demande une sommes d'argent pour défraiement.

Je me demandais, si en acceptant la proposition du notaire nous avons également donné le droit à cet oncle d'agir comme ça? Et donc nous devons nous acquitter de la somme qu'il réclame.

A moins que l'on puisse refuser de verser la somme qu'il demande pour les raisons suivantes :

- 1) il ne nous a pas concerté
- 2) il a disposé de tout le contenu de la maison
- 3) il a mis en vente certains des biens (sur LBC)

Merci pour votre précieuse aide.